

**Mairie de Lafrançaise**

(Tarn et Garonne)

**Délibération n° 17***Objet :*  
Subvention CCAS*Date de convocation :*

7 avril 2021

*Date d'affichage :*

7 avril 2021

*Nombre de Conseillers  
en exercice :*

23

*Nombre de présents :*

19

*Nombre de votants :*

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE  
(TARN ET GARONNE)**L'an deux mille vingt et un  
Le 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du CCAS de Lafrançaise pour 2021.

En fonction du budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS une subvention communale de 146 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget 2021 du CCAS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de voter une subvention de : 146 000 € au CCAS de Lafrançaise pour 2021,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL